



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE			EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET	
NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 31 mai 2023	
Afférents au Conseil Municipal <u>27</u>	En exercice <u>27</u>	Qui ont pris part à la délibération <u>26</u>	L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.	
DATE DE LA CONVOCATION				
25 mai 2023				
DATE D'AFFICHAGE				
25 mai 2023				

Etaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, ABADIE, LAFONT, MARTY, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES, COUESNON
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, PERON, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

Mme PEREZ avait donné procuration à M. GAROUSTE
Mme COMBA avait donné procuration à Mme LAFONT
Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme ABADIE
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN

Absents

M. PIRIOU

M. MIJOLE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (22 voix pour).

DELIBERATION N°2023-03-06

Désignation du Correspondant Défense - Modificatif

Par délibération du 1^o juillet 2020, le Conseil Municipal avait procédé à la désignation de son correspondant défense. Pur faire suite à la démission de M Francis ORTIGOZA de ses fonctions d'adjoint et de son mandat de conseiller municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau correspondant défense.

La Commune est appelée à désigner un correspondant Défense dont les missions sont d'informer et de sensibiliser les administrés de la Commune aux questions de Défense. Le correspondant est aussi l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du Département et de la Région. Pour son information le correspondant défense dispose d'un espace d'information dédié sur le site du Ministère de la Défense.

Le correspondant est automatiquement un membre du Conseil Municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner M Cyril MIJOLE comme correspondant Défense. En



Folio 2023-2

application de l'article L2121-21, le Maire propose de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation

Le conseil municipal,

A l'unanimité décide de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation,

A l'unanimité (26 voix pour),

DESIGNE en tant que correspondant Défense :

- M Cyril MIJOULE

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 31 mai 2023
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIC

